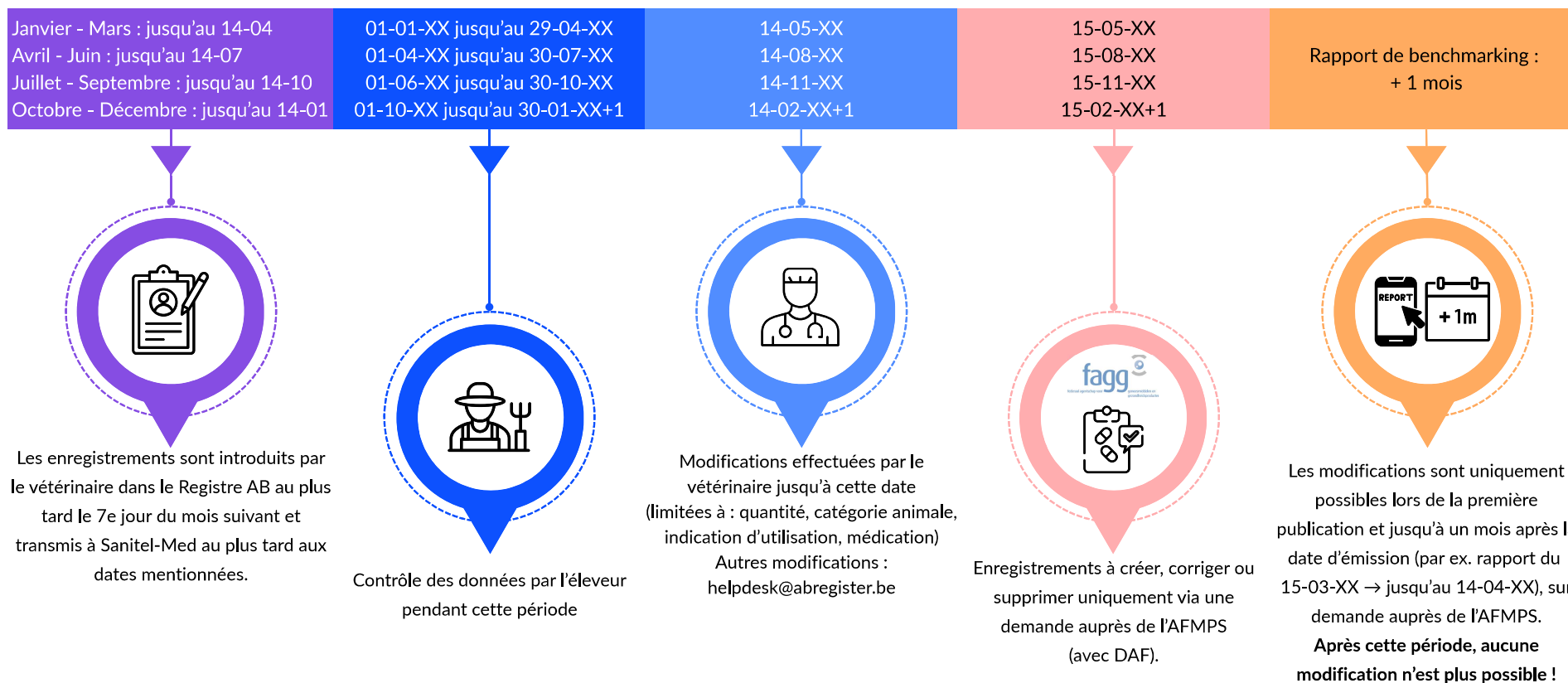


Délais d'enregistrement



- Le vétérinaire peut enregistrer des antibiotiques pour les ovins et caprins jusqu'au 14/07/2026 (pour les DAF dont la date de délivrance se situe au premier semestre 2026).
- Pour les espèces animales sans rapport (ovins et caprins), la période de demande est prolongée jusqu'à 3 mois après la fin de la période de modification par le vétérinaire.